

CENTRE PÉNITENTIAIRE DE MULHOUSE- LUTTERBACH



**Un projet mené par l'APIJ,
opérateur immobilier
du ministère de la Justice**

Mise en service : novembre 2021.

UNE NOUVELLE RÉFÉRENCE À LUTTERBACH

C'est l'aboutissement d'un programme inédit, et une avancée de taille pour l'immobilier de la justice. Le centre pénitentiaire de Mulhouse-Lutterbach accueillera 520 personnes dans une structure innovante, conçue pour améliorer la qualité de vie des personnes détenues et les conditions de travail pour les personnels, et favoriser la réinsertion.

REPÈRES

LES ACTEURS DU PROJET

Hubert Moreau
Directeur de la DISP
(Direction Interrégionale
des Services Pénitentiaires)
Strasbourg Grand Est

Anne-Sophie Kuhn
Directrice pénitentiaire
d'insertion et de probation

Fabrice Bels
Directeur de l'établissement
de Mulhouse-Lutterbach

Sébastien Bonnaud
Chef de projet à l'APIJ

François Gillard
Architecte, agence SCAU

Claude Rohfritsch
Directeur des travaux
au sein de l'entreprise
Léon Grosse

LE CALENDRIER

Mars 2017
Notification du marché
de conception-
réalisation

↓

Déc. 2018
Démarrage des travaux

↓

Juin 2021
Prise de possession

↓

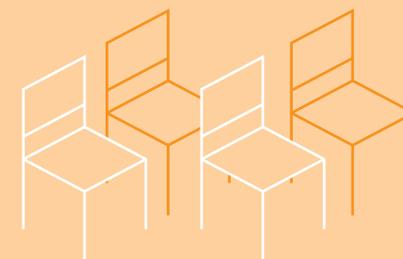
Automne 2021
Mise en service

LES ESPACES



30 500 m²
de surface
de plancher

520
places



LE CHANTIER



106 M€ TTC
Budget
toutes dépenses
confondues



52 000 h
d'insertion



UN NOUVEAU CENTRE PÉNITENTIAIRE AU PIED DU MASSIF DES VOSGES

À l'automne 2021, le nouveau centre pénitentiaire de Mulhouse-Lutterbach entrera en fonctionnement. Sur une superficie de plus de 30 hectares, l'établissement a été conçu pour proposer de meilleures conditions de détention pour les personnes détenues et d'exercice professionnel pour le personnel pénitentiaire. Un véritable défi relevé par l'ensemble des acteurs du projet.

En quittant Lutterbach et en s'engageant sur la départementale 20, on aperçoit en contrebas une imposante structure de forme octogonale aux bâtiments colorés. Il faut s'approcher encore un peu pour distinguer le mur d'enceinte et découvrir le centre pénitentiaire de Mulhouse-Lutterbach.

Avec une capacité d'accueil de 520 personnes détenues, il représente l'aboutissement d'un projet qui remonte à plus de dix ans, et s'inscrit comme un établissement de référence pour les futurs centres pénitentiaires, tant par le fonctionnement requis, l'identité architecturale, que pour son insertion dans le site.

←
L'établissement de Mulhouse-Lutterbach, au pied des Vosges, est conçu comme une ville miniature tout en intégrant des dispositifs de sûreté adaptés.



Un double objectif: quantitatif et qualitatif

La construction de ce nouveau centre pénitentiaire répond à un besoin de places carcérales supplémentaires pour la région Grand Est. Inscrit dans le cadre du programme 15 000 places, il permettra en premier lieu d'augmenter la capacité d'accueil de la région, et de fermer les établissements les plus vieillissants. « C'est sur la base de cet objectif que le choix s'est porté sur le lieu d'implantation actuel », précise Hubert Moreau, directeur de la direction interrégionale des services pénitentiaires Strasbourg Grand Est. De fait, la livraison de l'établissement de Mulhouse-Lutterbach sera concomitante à la fermeture de la maison d'arrêt de Colmar puis, au moment de sa mise en service, à celle de Mulhouse, qui souffrent toutes deux d'une surpopulation et d'un vieillissement des installations.

Mais au-delà de la question démographique, des premières phases du projet jusqu'à l'ouverture prochaine de l'établissement, les questions de l'amélioration des parcours de réinsertion intramuros et de la qualité de vie et de travail ont été particulièrement étudiées par l'APIJ en amont du projet. C'est une notion chère à Fabrice Bels, directeur de l'établissement : « Les établissements ont vocation à héberger les personnes qui

font l'objet d'une décision de justice, mais ils doivent aussi permettre aux professionnels de bénéficier de conditions de travail de qualité ». L'objectif a été traduit à toutes les échelles et par différents biais sur le projet, de la structure générale des bâtiments au choix des revêtements, de la construction des espaces de vie communs à la sélection des essences d'arbres.

Une communication sans faille avec la DISP

Sur ce projet de Lutterbach, afin que tous les concepteurs soient orientés sur de nouveaux concepts d'architecture et d'organisation spatiale, l'APIJ a travaillé en étroite collaboration avec la DISP dès 2014 pour élaborer le programme du centre pénitentiaire en amont de la procédure de sélection du groupement de conception-réalisation.

La DISP est entrée en contact avec les partenaires sociaux et culturels afin d'organiser les activités potentielles au sein du centre pénitentiaire, ainsi que les partenaires locaux comme le centre hospitalier, dont les équipes médicales sont très présentes dans les établissements. « Il était important de les associer en amont de la programmation, pour prendre en compte les spécificités ayant trait aux populations locales et connaître les problèmes rencontrés dans les autres centres pénitentiaires de la région », précise Marie Gourlet, ancienne directrice de la programmation et de la prospective à l'APIJ, en poste à l'époque. En parallèle, l'APIJ a collaboré avec les équipes locales de Lutterbach pour porter une nouvelle approche des parcours de peine au sein de l'architecture du centre pénitentiaire. « En 2017, l'APIJ travaillait sur une impor-

« Il s'agit d'éviter d'entourer la personne détenue de dispositifs sécuritaires lourds »

Fabrice Bels

tante mission relative à la sûreté, incluant des analyses de risques poussées selon les quartiers et la population carcérale à y accueillir.»

« Cela nous a permis de définir certaines orientations que nous avons ensuite prises pour Lutterbach », ajoute Marie Gourlet. « Lutterbach étant un établissement de type sûreté adaptée, nous avons pu proposer des solutions fonctionnelles et techniques en référence, intégrées à l'objectif de qualité du projet : géométrie du mur d'enceinte, sécurisation des fenêtres, définition des espaces récréatifs... ».

Une nouvelle référence pour les centres pénitentiaires

Le programme établi par l'APIJ fait état de choix novateurs pour le centre pénitentiaire de Mulhouse-Lutterbach : suppression des miradors et des filins anti-hélicoptères, intégration du glacis de 20 mètres à l'intérieur du mur d'enceinte pour lutter efficacement contre les risques de projections depuis l'extérieur, ce qui dégage par ailleurs de grands espaces extérieurs offrant des perspectives visuelles depuis les fenêtres des cellules et des autres locaux pour les personnes détenues et les membres du personnel... Les solutions techniques permettant d'assurer les objectifs indispensables de sûreté sont directement intégrées dans l'architecture : « Il s'agit d'éviter d'entourer la personne détenue de dispositifs sécuritaires lourds », précise Fabrice Bels, directeur de l'établissement.

Le centre pénitentiaire abrite ainsi une structure d'ampleur appelée le « village de la réinsertion », regroupant dispositifs sportifs en intérieur (constitués de deux gymnases), salle de spectacle, pôle d'insertion et de prévention de la récidive (PIPR) abritant les dispositifs socio-culturels comme la bibliothèque centrale et l'unité locale de l'enseignement ; enfin le pôle de préparation à la sortie¹ (PPS) et la salle de culte.

« Le CP de Mulhouse-Lutterbach sera le premier établissement pénitentiaire de ce type à être mis en service. Son côté innovant constitue le canevas des prochains établissements, comme par exemple la maison d'arrêt de Troyes-Lavau, dont l'ouverture est prévue en 2023 », conclut Hubert Moreau, directeur de la direction interrégionale des services pénitentiaires Strasbourg Grand Est. ■

1. Le pôle de préparation à la sortie (PPS) permet de recevoir les partenaires sociaux pour installer à demeure des permanences Pôle emploi ou la mission locale par exemple, afin d'accompagner les personnes détenues dans leurs rendez-vous employeurs, leurs journées de tests pour des formations AFPA, etc.



FUTUR

Vers une nouvelle génération d'établissements

Le centre pénitentiaire de Mulhouse-Lutterbach intègre dès la conception des espaces conçus pour la réinsertion, comme les quartiers de confiance ou le village de la réinsertion, une première.

La volonté politique de diversifier les parcours de peine et les conditions de détention s'est traduite par la transformation des programmes pénitentiaires,

avec la création d'établissements présentant des niveaux de sécurité différents (pas de miradors et de filins anti-hélicoptères sur certains établissements), une conception architecturale visant à concilier sécurité et apaisement des lieux de détention, et enfin une diversification des quartiers de détention selon les caractéristiques de la population détenue. Cette transformation a été orchestrée par l'APIJ sous la direction de l'administration pénitentiaire, et est dorénavant traduite dans le guide de programmation pénitentiaire qui est depuis régulièrement mis à jour.

POLITIQUE PÉNITENTIAIRE

Le guide de programmation

Conçu en 2012 comme un référentiel commun de réalisation des établissements pénitentiaires, le guide de programmation pénitentiaire est régulièrement mis à jour, dans la suite des réformes de la politique pénitentiaire, et des évolutions du fonctionnement des établissements définies par l'administration pénitentiaire.

L'APIJ travaille alors en étroite collaboration avec la DAP pour lui proposer la traduction en termes immobiliers des évolutions de fonctionnement souhaitées.



QUALITÉ DE VIE ET RÉINSERTION : SOIGNER LES PARCOURS

Un établissement pénitentiaire, par sa fonction, est soumis à un nombre important de contraintes principalement liées à la sécurité. Le centre pénitentiaire de Mulhouse-Lutterbach n'y fait pas exception : la pluralité des populations et des régimes pénitentiaires qu'il abrite apporte même de nouvelles contraintes de gestion des flux en son sein. Alors, comment améliorer la détention, les conditions de travail pour les personnels, prévenir la récidive et encourager la réinsertion, tout en assurant une sécurité optimale ?

←
La conception
architecturale
de l'établissement
vise à concilier
sécurité et apaisement
des lieux de détention.

Pour répondre à ces défis, le projet retenu a proposé une architecture nouvelle, porteuse d'une double mission fonctionnelle et sociale: l'attention portée aux flux et les traitements différenciés en fonction des profils sont la clé pour favoriser à la fois la qualité de vie des populations de l'établissement, et la réinsertion des personnes détenues.

Une forme atypique et des parcours maîtrisés

D'entrée de jeu, le centre pénitentiaire de Lutterbach se différencie de ses pairs par son aspect extérieur avec sa forme octogonale, son absence de miradors et de filins anti-hélicoptères.

Le centre est destiné à l'accueil d'hommes, de femmes et de mineurs, qui dépendront du régime maison d'arrêt (personnes prévenues) ou du régime centre de détention (personnes condamnées). Cette particularité implique une organisation structurelle et une gestion des flux minutieuse: du parvis du centre pénitentiaire jusqu'aux ateliers et aux locaux de service, l'ensemble est pensé en parcours d'utilisateurs. Tout est fait pour faciliter et réduire les trajets, et prévenir les croisements non désirés. À l'intérieur de l'enceinte, l'ensemble est construit autour de deux voies de circulation principales, accueillant en son cœur le «village de la réinsertion».

«L'absence de miradors et la réduction des contrôles visuels par les surveillants a permis de rompre avec la traditionnelle construction en étoile», précise François Gillard, architecte de l'agence SCAU qui a pensé le projet. «Cette nouvelle dis-

«Cet établissement doit, dans sa conception, permettre d'établir des parcours vertueux, en accord avec les personnes incarcérées, favorisant leur retour à la société»

Fabrice Bels



position en deux rues principales démultiplie les possibilités de cheminement et allège ainsi les flux, tout en favorisant l'intégration d'espaces végétalisés, patios ou vergers à l'intérieur de l'enceinte.»

Des cheminements qui profitent aussi aux personnels, qui disposent ainsi d'un aménagement plus confortable, et d'une plus grande liberté de mouvement. «Ces parcours dédiés constituent un premier élément de confort important, notamment en réduisant considérablement les temps d'attente pour la prise de fonction grâce aux accès séparés, explique Anne-Sophie Kuhn, directrice pénitentiaire d'insertion et de probation. Cette accessibilité s'illustre jusque dans les échanges avec l'extérieur: par exemple, l'entrée logistique prévue à l'arrière du site facilite grandement les interactions avec les entreprises partenaires.»

Le parloir, bâtiment sensible par excellence, a bénéficié d'une attention particulière: c'est en effet ici que se croisent tous les publics potentiels: avocats, juges, surveillants, personnes détenues, familles... Ce travail de gestion des flux permet de réduire au maximum les temps d'attente, souvent vecteurs de tensions.

↑
L'absence de miradors favorise l'intégration paysagère de l'établissement.

**DES ESPACES
SINGULIERS**

**Recréer
une urbanité
au sein du centre
de détention**

En l'apercevant de loin, on ne peut s'empêcher de comparer le centre de Mulhouse-Lutterbach à une ville miniature : espaces végétaux, terrains de sport, bâtiments de résidence surplombant les axes principaux... Ce sentiment se renforce encore davantage en observant un plan de la structure.

« Il y avait une volonté dans ce projet de créer un enchaînement d'espaces dits "publics", d'organiser les bâtiments autour de places, de jardins, de patios. Un peu comme un espace public, une petite ville », précise François Gillard de SCAU. Le parvis d'accès doté d'un grand espace paysager, est le premier élément permettant de donner une échelle urbaine en pleine campagne. Les rues ont ainsi été baptisées par des plaques, et les passages extérieurs ont été favorisés pour accéder au village principal, par le biais d'une galerie couverte. L'identité de chaque espace extérieur ou commun a été travaillée via une spécificité architecturale ou végétale permettant sa distinction et son repérage.

Des modules « respect » aux quartiers de confiance

Le centre pénitentiaire de Mulhouse-Lutterbach intègre un quartier de confiance de 80 places réparties en deux duplex : l'un réservé au régime maison d'arrêt, et le second au régime centre de détention.

Basé sur les modules « respect », originaires des modèles de prisons espagnoles et introduits désormais en France, « les personnes détenues s'engagent contractuellement à accomplir les tâches et activités qui leur sont proposées, et à optimiser leur parcours carcéral en vue du retour à la société », précise Fabrice Bels.

Ces modules ne sont pas inédits dans le paysage français, plusieurs infrastructures existantes ayant été adaptées pour en accueillir. Le centre pénitentiaire de Mulhouse-Lutterbach est en revanche le premier à bénéficier d'une intégration de ces prescriptions dès la phase de conception. Le quartier de confiance dispose ainsi d'une conception sur mesure, promesse d'une fonctionnalité optimisée.

Des parcours de circulation savamment orchestrés aux dispositifs de réinsertion innovants, proposant une sûreté adaptée, le centre pénitentiaire de Mulhouse-Lutterbach relève des défis de taille en alliant à la réflexion initiale l'expertise et l'expérience de toutes les équipes intervenant sur le projet.

C'est une volonté forte affirmée par Fabrice Bels : « Cet établissement doit, dans sa conception, permettre d'établir des parcours vertueux, en accord avec les personnes incarcérées, favorisant leur retour à la société. » ■





CONSTRUIRE UN CENTRE PÉNITENTIAIRE : UNE PLANIFICATION MILLIMÉTRÉE

De la préparation du terrain aux finitions, le chantier du centre pénitentiaire de Mulhouse-Lutterbach a nécessité une préparation et une coordination solides, ainsi qu'une adaptation constante aux contraintes fonctionnelles et de terrain.



Un processus « en béton »

La réalisation est abordée en trois phases principales. Une première période de préparation permet aux équipes de mettre au point la planification du chantier. Tout y est traité, notamment l'intervention des sous-traitants, des personnels, et la coordination de l'ensemble des intervenants. Passées les premières opérations de terrassement et d'assemblage des grues, la phase de gros œuvre commence. Elle sera suivie du second œuvre puis de la dernière phase, dite « de finition », avant la livraison du site.

Pour les besoins du projet, une maquette BIM¹ est réalisée ; il s'agit d'une modélisation numérique en 3D contenant des données intelligentes et structurées. Cette représentation digitale des caractéristiques physiques et fonctionnelles du bâtiment et des infrastructures permet notamment d'effectuer des analyses et des simulations, afin d'anticiper la faisabilité de certaines étapes. « Le BIM offre une visualisation concrète très fine du projet sous tous ses aspects et permet à l'ensemble des acteurs, quelles que soient leurs compétences techniques et architecturales, de se projeter facilement dans les locaux »,

1. De l'anglais *Building Information Modeling*.

précise Sébastien Bonnaud. Sans se substituer aux visites de chantier et aux maquettages physiques indispensables en phase travaux, le BIM a par exemple permis d'affiner l'ergonomie des postes protégés. « Le BIM a également permis d'éviter certains conflits techniques sur le chantier, en mettant en exergue dès la phase études les incohérences lorsqu'elles se présentaient », ajoute le chef de projet de l'APIJ. « Si le mainteneur est correctement formé et doté en moyens matériels, alors son travail en est facilité grâce à l'étendue et au degré de précision des données contenues dans la maquette. » Réalisée en amont du projet, la maquette BIM accompagnera ainsi encore l'établissement après sa mise en service, notamment pour la maintenance.

Une approche cartésienne

« L'objectif est ici de transformer un chantier de très grande taille en plusieurs chantiers de petite taille », résume Claude Rohfritsch. Pour ce faire, les travaux sont organisés par zones, avec cinq « chemins » calendaires spécifiques : quatre d'entre eux permettent d'effectuer les travaux dans les bâtiments, et le cinquième concerne les ouvrages extérieurs. 70 entreprises y contribuent, avec certains jours jusqu'à 380 personnes présentes sur le site !

Une organisation qui permet d'échelonner l'avancement des bâtiments. « Le but du jeu n'est pas de terminer tous les bâtiments en même temps. Cet échelonnement nous permet d'avoir dans une même zone des bâtiments en phase de gros œuvre, des bâtiments en phase de clos couvert, et d'autres en phase de finition », poursuit le directeur des travaux.

Cette approche permet également de répartir les matériels et les grues sur le site, plutôt que de les condenser sur une zone restreinte. Pendant le pic d'activité sur le chantier, quatre grues étaient ainsi déployées pour la construction des bâtiments à l'intérieur de l'enceinte, et une grue était mobilisée pour le mur d'enceinte.

Construire en milieu pénitentiaire

Dans un établissement pénitentiaire, le choix des solutions architecturales et techniques doit être adapté au niveau de sûreté du quartier d'hébergement considéré.

La fabrication du béton, matériau largement répandu dans un établissement pénitentiaire, est également déclinée pour s'adapter aux besoins de chaque bâtiment en matière de soli-



Part des travaux sur l'ensemble du chantier

- 1/4 gros œuvre
- 1/4 lots techniques
- 1/4 extérieurs
- 1/4 travaux de finition

dit. Si certains éléments sont réalisés en préfabrication, en de nombreuses zones la fabrication se fait sur mesure. La préparation des éléments incorporés dans le béton nécessite alors une grande préparation en amont, et des plans d'exécution les plus complets et précis possibles.

Cette anticipation relative à la fabrication et aux chemins d'approvisionnement est en grande partie facilitée par l'utilisation de la maquette BIM, développée en amont du chantier. Calculs d'impacts, projections et simulations assurent une préparation et une coordination optimales des interventions des équipes.

Protection de la ressource en eau et performance énergétique: un essai transformé

En réponse aux préoccupations des acteurs locaux concernant le risque de pollution des nappes phréatiques, l'APIJ a intégré cette problématique dès les premières phases de conception. Le site étant situé en zone inondable et en périmètre de captage des eaux pour alimenter en eau potable l'agglomération de Mulhouse, les fondations ont été construites au moins cinquante centimètres au-dessus de la plus haute nappe connue.

«L'État s'est imposé de construire le bâtiment en respectant la Réglementation thermique 2012», remarque Sébastien Bonnaud. Une démarche inédite, ce type de bâtiment n'étant pas soumis à cette réglementation dans la législation française. Elle a nécessité une adaptation des matériaux utilisés, afin d'améliorer l'isolation thermique et la performance des systèmes de production de chaleur.

Le confort acoustique a également fait l'objet de réflexions approfondies, notamment à travers le choix des matériaux, car certains espaces, en milieu carcéral, peuvent devenir très bruyants. L'isolation acoustique constitue en ce sens un élément de confort indispensable. ■



SAVOIR-FAIRE **Contrôle qualité et mise en service : un processus maîtrisé par l'APIJ**

Pour exercer un contrôle qualité optimal, un schéma de contrôle qualité (SCQ) est consolidé à chaque étape de la conception du bâtiment, et validé par le maître d'ouvrage à l'issue des études de projet.

Il est alimenté par les retours d'expériences capitalisés par l'APIJ à travers des opérations déjà livrées et les processus de contrôle interne des entreprises. « Le contrôle qualité est exercé durant l'intégralité du chantier, et s'applique à l'ensemble des corps d'État », explique Sébastien Bonnaud, chef de projet à l'APIJ.

« Les jalons définis dans le SCQ sont intégrés au planning des travaux afin de permettre aux différents acteurs d'anticiper leur préparation et leur réalisation. »

De façon similaire, la préparation à la mise en service débute dès le début du chantier, par un suivi rigoureux des travaux à chaque étape de la construction. La transition entre l'équipe projet de construction et l'équipe projet de l'établissement, appuyée par le mainteneur, se prépare durant les mois qui précèdent la mise en service. Elle s'opère notamment par des visites de présentation des installations et l'organisation des formations.

Sur le chantier de Mulhouse-Lutterbach, la conception étant unique, chaque élément réalisé fait l'objet d'un prototype destiné

à être testé. Pérennité des revêtements témoins, durabilité des matériaux : rien n'est évidemment laissé au hasard. Les locaux de surveillance sont maquetés grandeur nature, mobilier inclus, afin de vérifier les contrôles visuels, la fonctionnalité générale, les dispositifs de sécurité. Il en va de même pour les cellules, testées de fond en comble.

Trois questions à...

« Lutter contre l'appauvrissement sensoriel »

François Gillard,
architecte à l'agence SCAU

De l'implantation du centre pénitentiaire dans son environnement à l'amélioration des flux et de la qualité de vie des personnes détenues, la maîtrise d'œuvre a su concilier expérience et innovation pour concevoir un établissement inédit.

Comment avez-vous inscrit le centre pénitentiaire dans son environnement ?

La particularité du site réside en ce qu'il est implanté au-dessus d'une nappe phréatique. Nous avons dû adapter la structure pour concevoir un établissement exempt de sous-sol, afin d'éviter

toute pollution¹ des nappes souterraines. D'un point de vue esthétique, l'absence de miradors et de filins anti-hélicoptères a facilité l'implantation de l'établissement dans son environnement. Situé sur un ancien site agricole en frange de la commune de Lutterbach, dans la plaine alsacienne, le centre pénitentiaire dispose d'une vue imprenable sur le massif des Vosges. Nous avons ancré les bâtiments dans l'environnement avec des massifs arboricoles et en optant pour des teintes sombres, à l'image des bâtiments agricoles. Enfin, la ligne de la toiture a été travaillée afin d'évoquer le massif des Vosges,

en arrière-plan.

Quelle a été votre approche générale du projet ?

L'idée du « prendre soin » est exacerbée lorsqu'on travaille sur un tel programme. Prendre soin, c'est prendre soin de tout le monde : personnels, personnes détenues, riverains, familles... Aussi avons-nous porté une attention particulière aux parcours de chaque population à l'intérieur de l'enceinte, des parloirs aux espaces de circulation extérieurs. Prendre soin, c'est aussi lutter contre l'appauvrissement de l'espace sensoriel. Nous avons travaillé en ce sens, en multipliant les sources de stimuli et en donnant un caractère à chaque lieu, pour ne pas résider constamment dans le même « mono-espace ». En intérieur, cela se traduit notamment par une diversification des sources de lumière naturelle, alternant éclairages zénithaux et différents angles de prise de lumière, ou une diversification du traitement architectural des espaces. Une attention a également été portée aux couleurs à l'intérieur du bâtiment, reflet de l'appétence pour les couleurs chaudes et vives en Alsace.

Quelle attention avez-vous portée aux espaces extérieurs ?

Le centre pénitentiaire de Mulhouse-Lutterbach bénéficie d'une place importante accordée à la « porosité » des espaces : glissements de géométries, de matières, de couleurs, de

végétaux, transparences visuelles entre intérieurs et extérieurs...

La végétalisation y a joué un rôle important. Des vergers ont été aménagés en différents endroits, et des « jardins inaccessibles » dont les essences ont été soigneusement sélectionnées, permettent de témoigner des saisons, d'apporter de la lumière, et contribuent à lutter contre l'appauvrissement sensoriel. Autant que faire se peut, nous avons travaillé à dissimuler au regard les dispositifs carcéraux, notamment en escamotant les concertinas, et en employant le toit des passages extérieurs pour construire les chemins d'intervention. Les espaces extérieurs ont été globalement pensés pour favoriser les déplacements hors murs, et faciliter l'accès aux activités sociales et sportives.

En tant qu'architectes, cette vision axée sur la qualité de vie nous a permis de « pousser », de développer cet aspect par des dispositifs architecturaux, en intérieur comme en extérieur.

1. Le projet a par ailleurs prévu des bassins de compensation destinés à maintenir l'équilibre entre les déblais et les remblais réalisés sur le site, et à garantir la transparence hydraulique de la voie d'accès au centre pénitentiaire. Par ailleurs, des dispositifs techniques de gestion des eaux polluées ont été ajoutés sur le site.





Double page
précédente :
L'un des espaces
communs
de convivialité.

↑
La salle d'attente
des parloirs.

→
Depuis le quartier
pour femmes, vue
sur les espaces
extérieurs des parloirs.







Double page
précédente :
Vue sur le pôle
d'insertion
et de prévention
de la récidive.

←
L'un des deux
gymnases du centre
pénitentiaire.

↑
La salle de culte,
un des éléments-clés
du « village
de la réinsertion »
avec le pôle de
préparation à la sortie
et celui d'insertion
et de prévention
de la récidive (PIPR).



↑
Vue de l'intérieur
d'une cellule du quartier
de confiance.



→
Les espaces végétalisés
ancrent le centre
pénitentiaire dans son
environnement.

Cette plaquette a été éditée
à l'initiative de l'APIJ.

Direction de la publication

Marie-Luce Bousseton
directrice générale

Coordination

Marion Moraes
responsable communication

Ont participé au sein de l'APIJ

Marie Gourlet
ancienne directrice
de la programmation et
de la prospective à l'APIJ
Denis Feuilloley
directeur opérationnel
Christophe Amat
directeur de programme
Sébastien Bonnaud
chef de projet

Rédaction, conception et réalisation graphique

Atelier Marge Design

Photographies

Annie Gozard

Impression

Media graphic
Décembre 2021

Remerciements

À la direction de l'administration
pénitentiaire
À la direction interrégionale
des services pénitentiaires
Strasbourg Grand Est (DISP)

Hubert Moreau
directeur de la DISP

Anne-Sophie Kuhn
directrice pénitentiaire d'insertion
et de probation

Fabrice Bels
directeur de l'établissement
de Mulhouse-Lutterbach

François Gillard
architecte, agence SCAU

Claude Rohfritsch
directeur des travaux au sein
de l'entreprise Léon Grosse

L'APIJ et ses missions

L'Agence publique pour
l'immobilier de la justice (APIJ)
est un établissement public
à caractère administratif sous
tutelle du ministère de la Justice
et du ministère de l'Action
et des Comptes publics. L'APIJ
a pour mission de construire,
rénover et réhabiliter les palais
de justice, les établissements
pénitentiaires, les bâtiments
des services de la protection
judiciaire de la jeunesse, et les
écoles de formation du ministère,
sur tout le territoire national
y compris en outre-mer.
Maître d'ouvrage, son domaine
de compétences s'étend de
la programmation et la maîtrise
foncière à la mise en service
des bâtiments livrés.

Ainsi, toutes les phases
d'études, de conception et de
travaux sont sous la responsabilité
de l'APIJ, qui assure à cet effet
la passation et la gestion de
tous les contrats nécessaires
à la réalisation du projet.
En outre, son expertise est
sollicitée par les directions
centrales ministérielles sur tous
types de problématiques liées
à l'immobilier : définition de
nouveaux programmes, maîtrise
du coût de la construction,
politique d'assurances,
développement durable,
et exploitation-maintenance.
Elle conduit également les
recherches et acquisitions
foncières pour le compte
de la Chancellerie.

APIJ

Immeuble Okabé,
67 avenue de Fontainebleau,
94270 Le Kremlin-Bicêtre
01 88 28 88 00
www.apij.justice.fr
www.justice.gouv.fr



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

APIJ

AGENCE PUBLIQUE
POUR L'IMMOBILIER
DE LA JUSTICE